

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 825

présenté par
Mme Dubost et M. Lescure

ARTICLE 61

À l'alinéa 18, substituer aux mots :

« Le premier alinéa de l'article L. 322-1-3 est complété par une phrase ainsi rédigée »,

les mots :

« Après le deuxième alinéa de l'article L. 322-1-3, il est inséré un alinéa ainsi rédigé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.